

non respect de l'ONC paiement de crédit de la maison

Par **artipizz**, le **07/04/2009** à **21:47**

bonjour,

Voilà je suis en procédure de divorce depuis plus de un an
une ordonnance de non conciliation a ete rendue en octobre 2008 stipulant que monsieur
devait payer la moitié du crédit de la maison ce qu il ne fait pas (et ce depuis 14 mois date de
notre séparation)

je paye donc intégralement ce crédit mais je ne veux ni ne peux plus
mon avocat me dit d etre patiente

je voudrais savoir si je ne peux payer que la moitié de ce crédit auprès de ma banque et si je
le fais je voudrais savoir si je risque quelque chose (je suis prete a changer de banque et
mettre seulement la moitié du montant du crédit sur le compte) Sachant que Monsieur est
caution solidaire du crédit

merci d avance de vos réponse